

REGLEMENT INTERIEUR DU 10ème TOURNOI DES TEMPLIERS

Article 1 : Organisation

L'Echiquier des templiers de Plébouille organise le 10ème tournoi des Templiers, le dimanche 01 juin 2025, à la salle des fêtes de Plébouille (22550)

Article 2 : Homologation, appariements, règles du jeu

Le tournoi est homologué par la Fédération Française des Echecs (FFE) sous le numéro 67300. Il se joue en 7 rondes. Il est réservé aux membres de la FFE titulaires d'une licence B (à jour) ainsi qu'aux joueurs étrangers inscrits sur une autre liste FIDE que FRA.

Les appariements se feront au Système Suisse (Règles C.04 FIDE) via le programme d'appariements informatisé P.A.P.I. Seront appariés à la première ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription.

Les joueurs retardataires pourront exceptionnellement être appariés, à la 2ème ronde uniquement et avec zéro point.

Les règles du jeu sont celles de la FIDE en vigueur le 1er janvier 2023.

L'arbitre ne pouvant superviser les parties et la notation n'étant pas obligatoire, c'est l'article A5 de l'Annexe A du Livre de l'Arbitre s'appliquera durant l'ensemble de la compétition.

Directive III, c'est l'article III.5 qui s'applique lors de cette compétition.

Article 3 : Cadence

Chaque joueur dispose de 20 minutes KO pour jouer sa partie.

Article 4 : Horaires

La clôture des inscriptions est fixée à 9h45.

La 1ère ronde débutera à 10h00.

La remise des prix se déroulera à partir de 17h30.

Article 5 : Inscription

Adultes : 12 euros

Jeunes : 7 euros

Une majoration de 5€ s'appliquera pour toute inscription sur place.

Article 6 : Classements et prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties (défaite = 0 pt, nulle = 0,5 pt et victoire = 1 pt).

En cas d'ex-aequo, les départages suivants seront utilisés : Buchholz tronqué d'abord, cumulatif ensuite, puis performance. En cas de nouvelle égalité, le prix sera partagé.

Les prix du classement général sont attribués à la place.

Les prix sont non cumulables, chaque joueur recevra le prix le plus important auquel il a droit.

En cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué : prix au général, puis prix par catégorie.

Les prix par catégorie ne seront distribués que si au moins 2 personnes sont présentes dans la catégorie concernée.

Pour percevoir son prix, tout joueur devra être présent lors de la cérémonie de clôture du tournoi.

La liste des prix est la suivante :

1er au classement général : 180€

2ème au classement général : 90€

3ème au classement général : 40€

1er de la catégorie moins de 1700 élo: 40€

2ème de la catégorie moins de 1700 élo: 20€

1er de la catégorie moins de 1500 élo: 40€

2ème de la catégorie moins de 1500 élo: 20€

1er joueur licencié costarmoricain: 50€

2ème joueur licencié costarmoricain : 20€

Article 7 : Comportement des joueurs

-Il est interdit de fumer dans la zone de jeu. La zone fumeur est située à l'extérieur. Il est interdit d'analyser/blitzer dans la zone jeu tant qu'il reste des parties à jouer.

-Les joueurs ne peuvent quitter l'aire de jeu (salle de jeu, buvette, toilettes, zone fumeurs) sans l'autorisation de l'arbitre. Un joueur au trait ne peut quitter la salle de jeu.

-Il est rappelé aux joueurs : D'éteindre les téléphones portables. D'éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

Article 8 : Retard

Tout joueur qui arrive devant l'échiquier plus de 10 min après le début de la ronde perdra la partie.

Si aucun joueur n'est présent au début de la partie, le joueur qui a les blancs perdra tout le temps écoulé jusqu'à son arrivée.

Article 9 : Nullité par accord mutuel

Il est rappelé que les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la Fide. A ce titre, une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Article 10 : Fin de partie.

Les joueurs doivent ranger leurs pièces, Ils doivent compléter la fiche de résultat qui sera apportée par le vainqueur à la table d'arbitrage ou par le conducteur des blancs en cas d'égalité.

Article 11 : Arbitrage

L'arbitrage sera assuré par Bernard Glédel AFO1

Article 12 : Commission d'appel

Face à une décision de l'arbitre au cours du jeu, un joueur ne peut qu'obtempérer. Il doit, s'il le souhaite, faire appel oral dès l'incident et continuer à jouer, puis à l'issue de la partie rédiger son rapport de plainte et le donner à l'arbitre.

Article 13 : Engagements

Tous les participants s'engagent, en s'inscrivant, à respecter ce Règlement Intérieur ainsi que la charte du joueur d'échecs, affichée dans la zone de jeu.

L'arbitre principal et organisateur du tournoi

Bernard Glédel